

Le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des primo-arrivants (CTAI) dont les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI).

L'objectif de ce contrat est de renforcer de manière qualitative le pilotage de la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants à l'échelon local en assurant une coordination entre la délégation interministérielle, la Préfecture, la municipalité et les acteurs locaux avec l'ambition de mobiliser les compétences des acteurs concernés.

- Qu'est-ce qu'un **étranger primo-arrivant** ?
- Qu'est-ce qu'un **bénéficiaire de la protection internationale (BPI)**?

I. Modalités du parcours d'intégration

1^{ère} étape (socle) du parcours : le contrat d'intégration républicaine (CIR) / OFII

- Un **entretien d'accueil individuel** à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)
- Un **test d'évaluation linguistique** oral et écrit
- Une **formation linguistique**
- Une **formation civique obligatoire**
- Des **conseils / orientations vers les services de proximité**
- Un **entretien individuel de bilan**

2^{ème} étape : La suite du parcours (compléments au CIR) / hors OFII mais en lien avec lui :

- Des **parcours linguistiques complémentaires**
- Un **meilleur accès au logement**
- **L'aide à la scolarisation**
- Des **actions d'accompagnement individualisées**

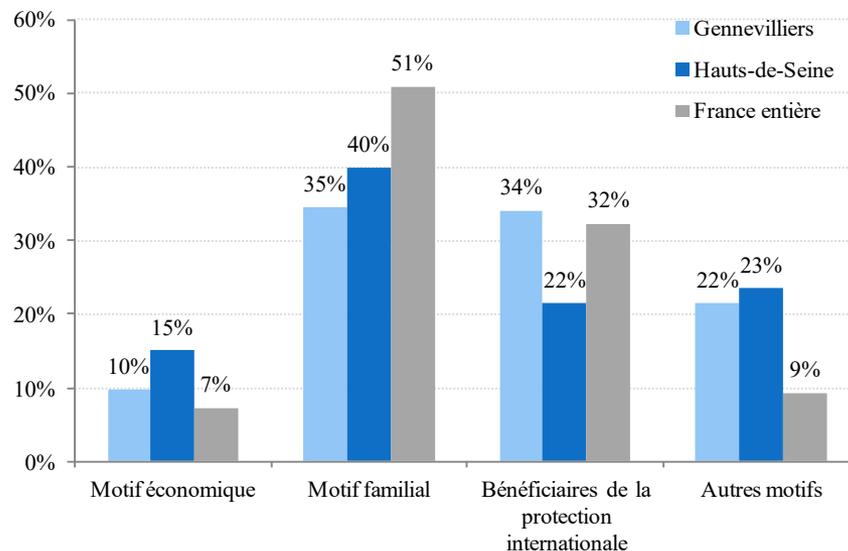
II. Diagnostic Gennevilliers

Selon les données de l'Ofii, 259 primo-arrivants ont signé un CIR (contrat d'intégration républicaine) en 2021 à Gennevilliers et 117 primo-arrivants ont signé un CIR au cours du 1^{er} semestre 2022, soit 376 personnes sur une période d'un an et demi.

Un tiers des primo-arrivants de Gennevilliers sont des bénéficiaires de la protection internationale

A Gennevilliers, les bénéficiaires de la protection internationale sont surreprésentés et les personnes admises au motif familial sont sous-représentées

Figure 1 – Répartition des primo-arrivants selon le motif d'admission au séjour



Champ :

- Pour Gennevilliers et les Hauts-de-Seine : primo-arrivants signataires du CIR en 2021 et au premier semestre 2022.
- Pour la France entière : primo-arrivants signataires du CIR en 2021.

Lecture : 10 % des primo-arrivants de Gennevilliers sont admis au séjour au titre de la migration professionnelle, contre 15 % pour les Hauts-de-Seine et 7 % au niveau national.

Sources : Ofii

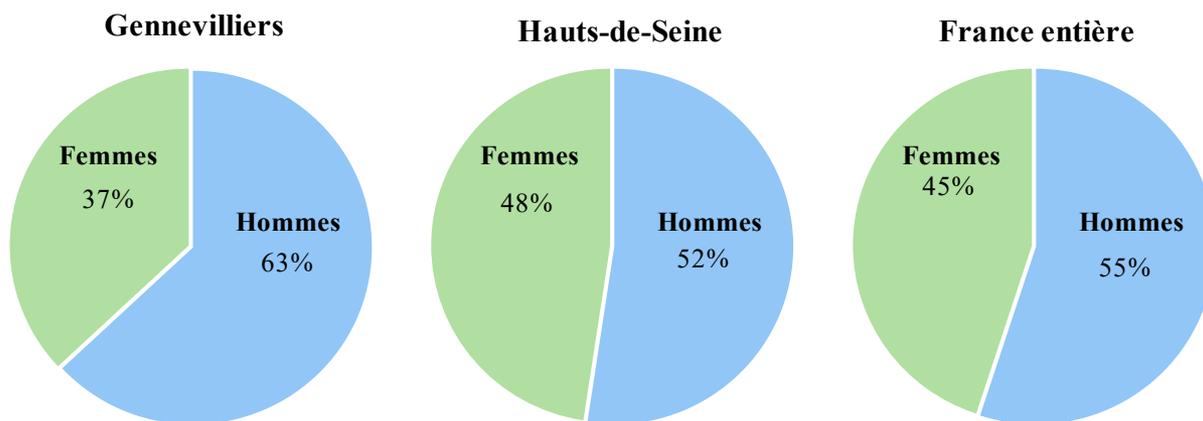
- Pour Gennevilliers et les Hauts-de-Seine : données transmises par l'Ofii.
- Pour la France entière : rapport d'activité de l'Ofii 2021 (annexe 9).

Ainsi, compte tenu de leur part importante au sein des primo-arrivants, l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale au sein de la population genevilloise doit faire l'objet d'une attention particulière.

Des primo-arrivants majoritairement de sexe masculin

Au niveau national et départemental, la majorité des primo-arrivants sont des hommes : 55 % en France et 52 % dans les Hauts-de-Seine. Les primo-arrivantes, même si elles sont minoritaires, représentent donc près d'un primo-arrivant sur deux. A Gennevilliers, la proportion de femmes est relativement faible, elles représentent 37 % des primo-arrivants.

Figure 2 – Répartition des primo-arrivants selon le sexe



Champ :

- Pour Gennevilliers et les Hauts-de-Seine : primo-arrivants signataires du CIR en 2021 et au premier semestre 2022.
- Pour la France entière : primo-arrivants signataires du CIR en 2021.

Lecture : 37 % des primo-arrivants de Gennevilliers sont des femmes, contre 48 % des primo-arrivants dans les Hauts-de-Seine et 45 % au niveau national.

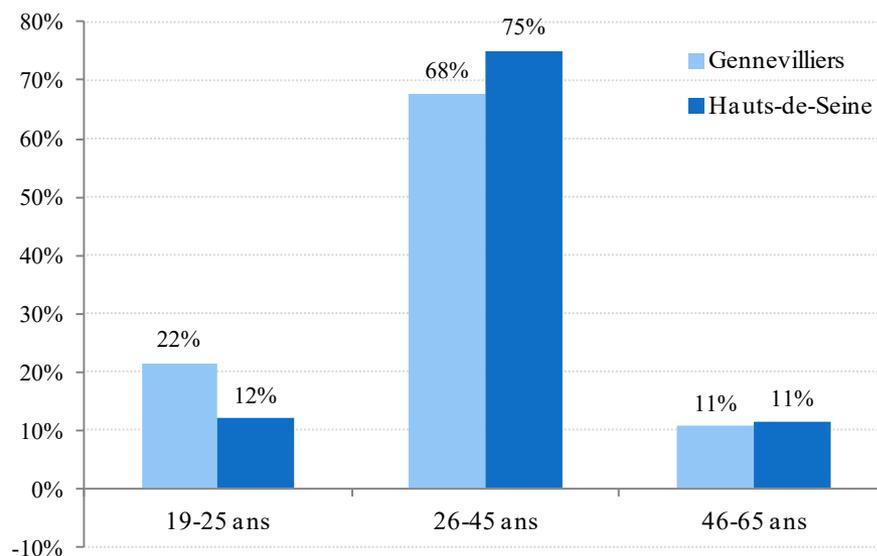
Sources : Ofii

- Pour Gennevilliers et les Hauts-de-Seine : données transmises par l'Ofii.
- Pour la France entière : rapport d'activité de l'Ofii 2021 (annexe 9).

Des primo-arrivants d'âge actif

Que ce soit à Gennevilliers ou dans les Hauts-de-Seine, une grande partie des primo-arrivants sont dans la tranche d'âge des jeunes actifs. **A Gennevilliers, près de sept primo-arrivants sur dix sont âgés de 26 à 45 ans, deux sur dix ont moins de 26 ans** et un sur dix a entre 46 et 65 ans. L'intégration sur le marché du travail est une question centrale de l'intégration des primo-arrivants.

Figure 3 – Répartition des primo-arrivants selon le groupe d'âges



Champ : Primo-arrivants signataires du CIR en 2019 et au premier semestre 2020 à Gennevilliers et dans les Hauts-de-Seine.

Lecture : 22 % des primo-arrivants de Gennevilliers ont entre 19 et 25 ans, contre 12 % dans les Hauts-de-Seine.

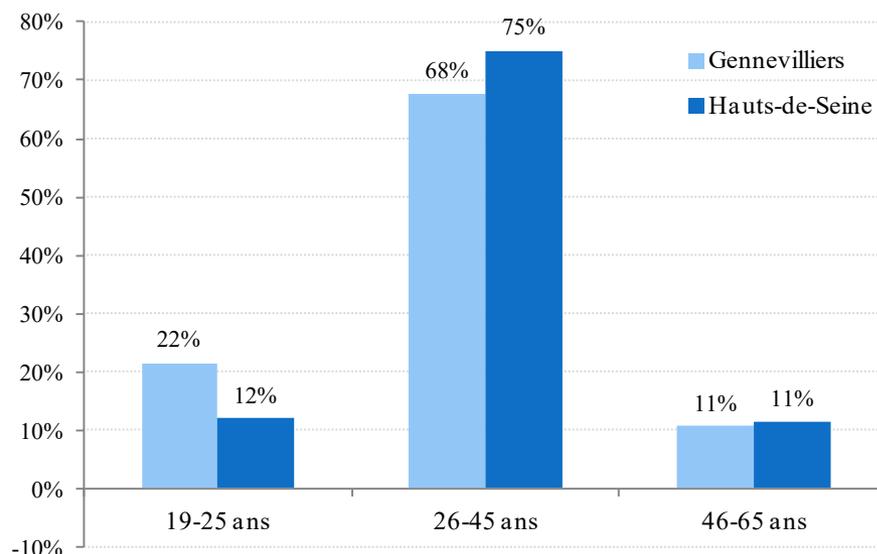
Note : Les primo-arrivants âgés de 16 à 18 ans, représentant moins d'1 % des effectifs, ne figurent pas dans le graphique.

Sources : Ofii - données transmises par l'Ofii.

Des primo-arrivants faiblement qualifiés... ou très qualifiés

La population des primo-arrivants vivant à Gennevilliers forme **une population hétérogène quant au niveau des qualifications à leur arrivée en France** : plus d'un quart n'ont jamais été scolarisés lorsqu'ils étaient à l'étranger ou ont une formation de niveau primaire ; à l'inverse, un quart des primo-arrivants, soit la même proportion, a fait des études supérieures

Figure 3 – Répartition des primo-arrivants selon le groupe d'âges



Champ : Primo-arrivants signataires du CIR en 2019 et au premier semestre 2020 à Gennevilliers et dans les Hauts-de-Seine.

Lecture : 22 % des primo-arrivants de Gennevilliers ont entre 19 et 25 ans, contre 12 % dans les Hauts-de-Seine.

Note : Les primo-arrivants âgés de 16 à 18 ans, représentant moins d'1 % des effectifs, ne figurent pas dans le graphique.

Sources : Ofii - données transmises par l'Ofii.

❖ Une faible aisance en français

Parmi les primo-arrivants de Gennevilliers signataires du CIR, 49 % se sont vus prescrire une formation linguistique en français par un agent de l'Ofii, contre 37 % des primo-arrivants du département

Ainsi, la part des primo-arrivants ayant une faible aisance en français à Gennevilliers est forte, celle-ci est d'au moins un primo-arrivant sur deux.

❖ Des difficultés de logement

De manière générale, au niveau national, les primo-arrivants sont moins bien logés que la population générale.

Le contexte très difficile du logement social dans les Hauts-de-Seine et le manque de coordination entre les bailleurs ne favorisent pas l'accès au logement des primo arrivants.

❖ Un difficile accès à la santé

Le contrat local de santé de Gennevilliers souligne que les « freins identifiés pour l'accès aux droits sont multiples et souvent liés à **une grande méconnaissance du système de santé et des dispositifs, à la complexité des démarches administratives, à la fracture numérique, à la barrière de la langue, à la non-maîtrise de l'écrit et globalement à une faible capacité d'accéder à l'information et de la comprendre en matière de santé.**

❖ Des freins à l'accès aux droits

Le défenseur des droits publie en 2022 « Dématérialisation des services publics : trois ans après, où en est-on ? ». Il rappelle que les « personnes en situation de précarité sociale vivent les démarches numériques comme un obstacle parfois insurmontable, alors que ce sont celles pour lesquelles l'accès aux droits sociaux revêt un caractère vital. » Les compétences numériques sont donc aujourd'hui une compétence primordiale pour les primo-arrivants afin d'accéder à l'ensemble des services publics et aux démarches administratives.

III. Les principaux axes du CTAI de Gennevilliers

Le contrat s'articule ainsi autour de trois axes qui seront déclinés sous la forme de fiche actions :

➤ **Axe 1 : Améliorer la coordination entre les acteurs**

➤ **Axe 2 : Renforcer les initiatives locales :**

10 Fiches action

- Formation linguistique
- Accès au droit
- Accès à l'emploi
- Accès au logement
- Accès aux soins

➤ **Axe 3 : S'appuyer sur les dynamiques collectives pour renforcer le lien social**

3 Fiches actions :

1. Faciliter l'accès aux aides d'urgence.
2. Découvrir la ville et organiser des temps d'échanges interculturels.
3. Développer une offre d'intégration sportive

IV. Partenaires associés à la mise en œuvre du CTAI

L'Etat et ses services déconcentrés, la Région, le Département

France Travail, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

La Direction Régionale Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIEETS)

La ville de Gennevilliers et les services municipaux concernés

Le CCAS et des associations du territoire

CHU migrants, foyers ADOMA, Gennevilliers Habitat, I3F

V. Financement CTAI par l'Etat : 210 984€